

## CONVENTION DE STAGE

Entre :

- d'une part :

La Faculté des Sciences et Techniques de Marrakech, représentée par son Doyen Monsieur Moha TAOURIRTE

Adresse : BP 524, AV. Abdelkrim El Khattabi, Guéliz, Marrakech, Maroc.

Téléphone : +212 524 43 34 04

Fax : +212 524 43 31 70

Et désignée ci après par Etablissement de formation.

- Et d'autre part

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Représenté par :

Et désigné ci-après par l'entreprise.

Elle concerne :

Etudiant/Etudiante : ...

Etudiant(e) régulièrement inscrit (e) dans l'établissement pour l'année universitaire 2019/2020 et dont la carte d'étudiant porte le numéro du Code Masar suivant : .....

Et dénommé ci-après le stagiaire.

### Article 1 :

La présente convention régit les rapports des deux parties, dans le cadre de l'organisation de stage d'entreprise conformément aux conditions fixées à la présente convention.

### Article 2 :

Le programme du stage est élaboré par le personnel chargé de l'encadrement du stagiaire, en tenant compte du programme et de spécialité des études du stagiaire, ainsi que des moyens humain et matériel de l'entreprise. Cette dernière se réserve le droit de réorienter l'apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire et du rythme de ses activités professionnelles.

### Article 3 :

Pendant le stage, le stagiaire est soumis aux usages et règlements de l'entreprise, notamment en matière de discipline et des horaires. En cas de manquement à ces règles, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu l'établissement de formation.

**Article 4 :**

Au terme de son stage, le stagiaire remettra un rapport de stage à l'entreprise si réclamé par celle-ci.

**Article 5 :**

Le stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l'entreprise, et à n'utiliser en aucun cas ces informations pour faire l'objet d'une publication, communication à des tiers, conférences, sans l'accord préalable de l'entreprise.

**Article 6 :**

Le stagiaire est tenu de souscrire une assurance pour la garantir contre les risques d'accident ou d'incident auxquels le stagiaire pourrait être exposé durant la période de son stage.

**Article 7 :**

En cas de non-respect de l'une des clauses de cette convention aussi bien par le stagiaire, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à ce stage.

**Article 8 :**

Le stage se déroulera du .../.../..... au .../.../.....

Pour l'entreprise

..... , le .../.../.....

Pour l'établissement

Lu et approuvé

Le stagiaire:

Marrakech , le .../.../.....

Le responsable de la filière :

Marrakech , le .../.../.....

Le Doyen

Marrakech , le .../.../.....